

Réunion du 8 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARY, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LAURIO, Didier REY.

OBJET : MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ AU PROFIT DU CENTRE SOCIAL LO SOLAN POUR ASSURER LES FONCTIONS DE RÉFÉRENTE SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF AU SEIN DE LA CRÈCHE DE MOURENX

Afin d'assurer les fonctions de référente santé et accueil inclusif au sein de la crèche de Mourenx, il est nécessaire de mettre à disposition un agent du grade d'infirmière en soins généraux au profit du centre social Lo Solan.

L'agent a donné son accord pour cette mise à disposition.

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer la convention annexée à la présente décision et les avenants à intervenir pour la mise à disposition de cet agent auprès de cette structure.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT